



## Règlement de la course

Montluçon Athlétisme organise, avec le concours de la municipalité de Montluçon le Dix des Ducs de Bourbon le Dimanche 9 Octobre 2022 à partir de 9h 45

### **Distances** : changement de catégories au 1<sup>er</sup> Septembre pris en compte

Les Jeunes Ducs : 2008 à 2011 – 2400 m — Départ Boulevard de Courtais : 9h45

Le 5 km : 1 Boucle – 2007 et avant — Départ Boulevard de Courtais : 10h10

Le Petits Ducs : 2012 à 2016 - 700m - Départ Boulevard de Courtais : 10h50

Dix des Ducs : 2 Boucles– 2007 et avant – Départ Quai Rouget de Lisle : 11h

Temps limite : 1h30

Départ : Rue Fargin Fayolle - Arrivée au pied du Château des Ducs de Bourbon, Place Piquand

Le 10 Km est support du Championnat départemental de la discipline

### **Inscriptions**

**Exclusivement en ligne sur <http://sport-up.fr>**

Gratuit pour les Jeunes Ducs

- 5 km : 8 € - 6€ pour les licenciés FFA
- 10 km : 14 € - 11€ pour les licenciés FFA

Renseignements : [montlucon.athletisme@wanadoo.fr](mailto:montlucon.athletisme@wanadoo.fr) et sur le site [dixdesducs.fr](http://dixdesducs.fr)

Inscriptions sur internet jusqu'au 7/10 - 12H

Les frais d'engagement resteront acquis à l'organisateur même en cas de non-participation

En vous inscrivant je m'engage à respecter les consignes en vigueur au moment de la course

**Les frais d'engagement seraient reportés sur l'édition 2023 si la course venait à être annulée en raison d'impératifs sanitaires ou interdiction des autorités - En cas de jauge limitante, les premiers seront prioritaires**

### **Certificat Médical (Application de la réglementation des manifestations Running FFA 2022)**

3- CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont

tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**Retrait Dossards :** Samedi 8 Octobre : entre 16 et 19 h (lieu à définir, info sur le site [dixdesducs.fr](http://dixdesducs.fr) ou Facebook Dix des ducs - Dimanche 9 Octobre à partir de 8h30 - Place Piquand ----- Fermeture 30' avant le départ des courses

#### **Assurance**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MACIF

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

#### **Ravitaillement**

5<sup>e</sup> Km et arrivée

**Sécurité** Ordre de Malte place Piquand et sur le parcours -

Accompagnement interdit, seuls les véhicules officiels seront autorisés – Cani cross non autorisé

**Chronométrage** à puces électroniques sur le 10 KM

**Indications Kilométriques** Tous les Kilomètres

**Récompenses** Lots aux 400 premiers au retrait des dossards

Jeunes Ducs : 3 premiers Benjamins/Minimes H et F

5 km : Récompenses aux 3 premiers au scratch (H et F) – 1<sup>er</sup> cadet (H et F) non cumulable.

10 Km des Ducs : Récompense aux 3 premiers du classement scratch (H&F)

et premiers de chaque catégorie (C J Es M(tc)) sans cumul possible

#### **Primes**

Grille de primes sur le site de la course <https://www.dixdesducs.fr/>

Remise des récompenses : 12h30 - Place Piquand – présence obligatoire pour recevoir son prix

**Droit à l'image** : l'acceptation du présent règlement implique votre accord pour tout support image.

